

L'ANGDM, en partenariat avec l'ANCV dans le cadre du programme "seniors en vacances" organise des séjours en pension complète avec des activités, des excursions, des soirées animées.

## SÉJOUR POUR PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE À BLÉRIOT-PLAGE (62) DU 3 AU 10 OCTOBRE 2026

Ce séjour pour personnes à mobilité réduite est ouvert aux bénéficiaires de l'ANGDM sans activité professionnelle, âgés de 60 ans et plus ou en situation de handicap à partir de 55 ans.

Les prestations incluses dans le tarif  
du séjour

- Le séjour en pension complète
- La taxe de séjour
- Les excursions et visites prévues au programme
- Les animations et activités du village club
- Le transport collectif pour se rendre au village club
- L'assurance rapatriement obligatoire
- La possibilité de chambre individuelle sous réserve de disponibilité et avec supplément

L'air vivifiant de la côte d'Opale pour  
vous ressourcer

**Un équipement adapté et des professionnels présents durant le séjour.** Le transport et les installations sur place sont conçus pour **faciliter vos déplacements** en fauteuil roulant, canne ou déambulateur. L'**écoute attentive** et les **conseils** de l'équipe médico-sociale de l'association Int'Act apportent un accompagnement personnalisé.



### HÉBERGEMENT

VVF CLUB  
ROUTE NATIONALE  
62231 BLÉRIOT-PLAGE

[www.vvf.fr](http://www.vvf.fr) > destination > etc >  
[bleriot-plate](http://bleriot-plate)

### INFOS ET RÉSERVATIONS

ANGDM  
PÔLE PRODUCTION PRESTATIONS APIL  
110 AVENUE DE LA FOSSE 23  
62221 NOYELLES-SOUS-LENS

[contact@angdm.fr](mailto:contact@angdm.fr)  
03 21 79 48 48

# BLÉRIOT-PLAGE (62)

## DU 3 AU 10 OCTOBRE 2026

### Date limite d'inscription: 30 juillet 2026

Région  
Nord  
Pas-de-Calais

Séjour  
1304

## APERÇU DES ACTIVITÉS

Le séjour sera ponctué d'excursions et d'activités adaptées

- Découverte guidée de la ville de Calais, son hôtel de ville et sa digue
- Croisière en bateau des marais audomarois
- Pause déjeuner à Saint-Omer
- Base nautique de Tom Souville
- Espace aquatique et temps de détente



CALCULEZ LE CÔÛT DU SÉJOUR

Accès direct au site internet  
[www.angdm.gouv.fr](http://www.angdm.gouv.fr)



Numéro de séjour  
1304 à reporter sur le  
bulletin de pré-  
inscription en  
fonction de votre  
préférence.

Le coût du séjour est  
calculé en fonction de  
vos ressources et de  
votre éligibilité à l'aide  
de l'ANCV.

Reportez-vous à la notice  
de calcul.

## NOTICE DE CALCUL

La notice de calcul vous permet d'estimer le coût de votre séjour.  
Suivez les étapes 1 à 3 pour connaître le tarif du séjour et du transport.



**Munissez-vous de votre avis d'imposition 2025 sur les revenus déclarés en 2024**



### Etape 1 : Êtes-vous éligible à la subvention ANCV ?

|                                            | 1 part | 1,5 parts | 2 parts | 2,5 parts | 3 parts |
|--------------------------------------------|--------|-----------|---------|-----------|---------|
| revenu net imposable personne seule        | 17 066 | 22 814    | 28 563  | 34 311    | 40 060  |
| revenu net imposable couple marié ou pacsé |        |           | 32 199  | 37 948    | 43 696  |



Vous êtes éligible à l'aide ANCV, si votre revenu net imposable est inférieur ou égal aux montants indiqués dans le tableau ci-dessus.



### Etape 2 : Quelle est votre tranche de revenus ?

| Tranches de revenus annuels | Personne seule                | Personne seule 1,5 parts      | Couple 2 parts                | Famille 2,5 parts             |
|-----------------------------|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| 0                           | inférieurs ou égaux à 11 448€ | inférieurs ou égaux à 15 876€ | inférieurs ou égaux à 17 784€ | inférieurs ou égaux à 22 212€ |
| 1                           | de 11 448,01€ à 11 568€       | de 15 876,01€ à 16 596€       | de 17 784,01€ à 20 124€       | de 22 212,01€ à 25 152€       |
| 2                           | de 11 568,01€ à 12 408€       | de 16 596,01€ à 17 772€       | de 20 124,01€ à 21 468€       | de 25 152,01€ à 26 832€       |
| 3                           | de 12 408,01€ à 13 992€       | de 17 772,01€ à 19 860€       | de 21 468,01€ à 23 544€       | de 26 832,01€ à 29 412€       |
| 4                           | de 13 992,01€ à 16 392€       | de 19 860,01€ à 22 992€       | de 23 544,01€ à 26 388€       | de 29 412,01€ à 32 988€       |
| 5                           | de 16 392,01€ à 17 196€       | de 22 992,01€ à 24 060€       | de 26 388,01€ à 27 420€       | de 32 988,01€ à 34 284€       |
| 6                           | de 17 196,01€ à 19 176€       | de 24 060,01€ à 26 496€       | de 27 420,01€ à 29 292€       | de 34 284,01€ à 36 612€       |
| 7                           | de 19 176,01€ à 21 936€       | de 26 496,01€ à 30 156€       | de 29 292,01€ à 32 880€       | de 36 612,01€ à 41 100€       |
| 8                           | de 21 936,01€ à 27 216€       | de 30 156,01€ à 37 080€       | de 32 880,01€ à 39 444€       | de 41 100,01€ à 49 308€       |
| 9                           | supérieurs à 27 216€          | supérieurs à 37 080€          | supérieurs à 39 444€          | supérieurs à 49 308€          |



Afin de connaître votre tranche de revenus, il vous suffit de prendre le montant qui figure sur la ligne "revenu brut global" de votre avis d'impôts puis vous référer au tableau ci-contre.



### Etape 3 : Quelle est le coût de votre séjour, transport inclus ?

| Tranches de revenus | Éligible à l'aide ANCV<br>Tarif/personne | Non éligible à l'aide ANCV<br>Tarif/personne | Coût du transport/personne |
|---------------------|------------------------------------------|----------------------------------------------|----------------------------|
| 0                   | 27 €                                     | 48 €                                         | gratuit                    |
| 1                   | 54 €                                     | 97 €                                         | gratuit                    |
| 2                   | 95 €                                     | 169 €                                        | gratuit                    |
| 3                   | 122 €                                    | 218 €                                        | 18 €                       |
| 4                   | 190 €                                    | 339 €                                        | 18 €                       |
| 5                   | 190 €                                    | 339 €                                        | 28 €                       |
| 6                   | 231 €                                    | 411 €                                        | 34 €                       |
| 7                   | 231 €                                    | 411 €                                        | 40 €                       |
| 8                   | 272 €                                    | 484 €                                        | 40 €                       |
| 9                   | 272 €                                    | 484 €                                        | 40 €                       |



Une fois que vous avez déterminé votre tranche de revenus, et selon si vous êtes ou non éligible à l'aide de l'ANCV, reportez-vous au tableau ci-dessus pour connaître le coût de votre séjour et du transport.



Le coût du séjour et du transport pour les accompagnants hors régime minier est celui de la tranche 9.

## PIÈCES À FOURNIR

**Tout dossier incomplet ou arrivé après la date limite d'inscription fixée au 30 juillet 2026 ne sera pas traité.**



### Pièces à joindre obligatoirement

- Bulletin de pré-inscription complété recto verso et signé
- Copie recto verso d'une pièce d'identité en cours de validité, pour chaque participant
- 1 exemplaire du programme séniors en vacances ANCV complété et signé pour chaque participant
- Assurance responsabilité civile "vie privée" en cours de validité au moment du séjour
- Avis d'imposition complet (toutes les pages) 2025 sur les revenus 2024 pour chaque participant.



Si vous êtes accompagné de votre enfant adulte handicapé et qu'il possède son propre avis d'imposition, celui-ci devra être transmis à l'ANGDM.



Si votre situation financière a changé en cours d'année 2024 ou 2025 (mariage, concubinage, veuvage...) toutes les déclarations fiscales devront être transmises à l'ANGDM.



### Confirmation de votre inscription

- Après l'instruction de votre dossier, une notification d'accord ou de refus vous sera adressée par courrier. En cas d'accord, la notification précisera le montant à régler.



Merci de n'envoyer aucun règlement (chèque ou virement) avec votre bulletin d'inscription.

- Une fois l'inscription validée par votre paiement, l'association Int'Act vous enverra tous les documents nécessaires au bon déroulement de votre séjour.



Retrouvez tout le programme des sorties et des séjours sur le site internet de l'ANGDM



[www.angdm.gouv.fr](http://www.angdm.gouv.fr)